

16 déc 2022 -17:53

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2022

## Modifications relatives aux rétributions au profit de l'AFSCA

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à apporter quelques modifications sur le plan des rétributions qui contribuent au financement de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

Les modifications visent à réaliser les objectifs suivants :

- l'indexation annuelle des rétributions conformément à la loi du 9 décembre 2004 portant financement de l'AFSCA
- la majoration tarifaire des droits d'expertise, de contrôle et de certification afin de pouvoir compenser l'augmentation des honoraires des chargés de missions
- l'augmentation des rétributions du contrôle technique de pulvérisateurs et leur indexation
- des adaptations relatives aux exonérations des rétributions

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 novembre 2005 fixant les rétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 relative au financement de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA)*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)